

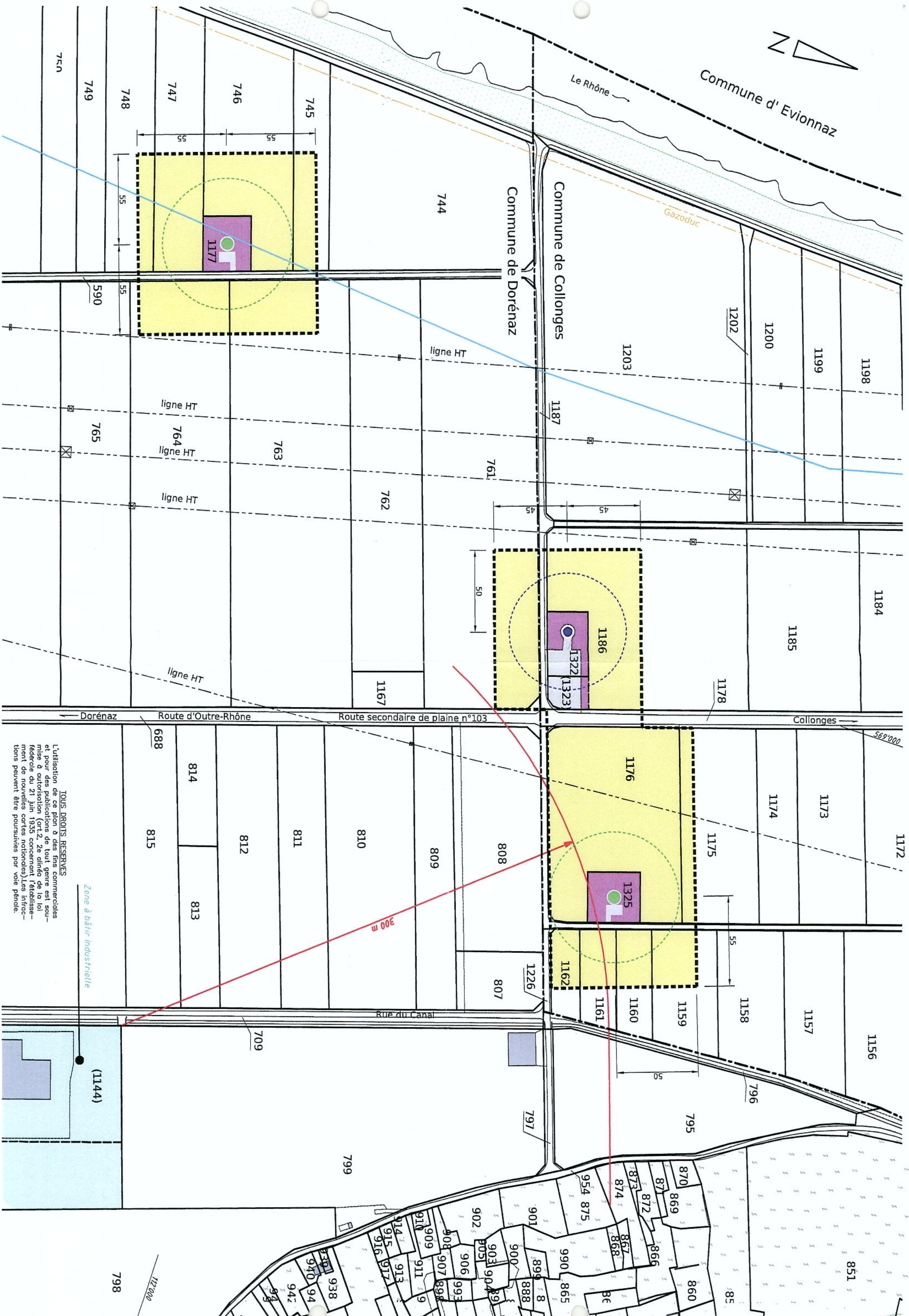


Commune d' Evionnaz

Le Rhône

Gazoduc

Commune de Collonges
Commune de Dorénaz



TOUTS DROITS RESERVES
L'utilisation de ce plan à des fins commerciales et pour des publications de tout genre est soumise à autorisation (art. 2, 2e alinéa de la loi fédérale du 21 juin 1955 concernant l'établissement de nouvelles cartes nationales). Les intrusions peuvent être poursuivies par voie pénale.

Zone à bâtir Industrielle

1:2'000

798